



RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 80836

Numéro SIREN : 428 660 922

Nom ou dénomination : GESCOREC AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2016 sous le numéro de dépôt A2016/000021

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LONS LE SAUNIER



332454

Dénomination : GESCOREC AUDIT
Adresse : 39 rue Léon et Georges Bazinet 39300 Champagnole - FRANCE-

n° de gestion : 2005B80836
n° d'identification : 428 660 922

n° de dépôt : A2016/000021
Date du dépôt : 07/01/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 20/11/2015



332454

Michel DI MARTINO

Olivia DI MARTINO

Patrick GERIN

Hervé PERRIN

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

GSCOREC AUDIT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €
Siège social : 39 Rue Léon et Georges Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE
RCS LONS LE SAUNIER : 428 660 922

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE GSCOREC AUDIT, SOCIETE EN RESPONSABILITE LIMITEE, EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(Assemblée Générale Extraordinaire)**

Michel DI MARTINO**Olivia DI MARTINO****Patrick GERIN****Hervé PERRIN**Experts Comptables
Commissaires aux Comptes**GESCOREC AUDIT**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 €
Siège social : 39 Rue Léon et Georges Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE
RCS LONS LE SAUNIER : 428 660 922

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE GESCOREC AUDIT, SOCIETE EN RESPONSABILITE LIMITEE, EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(Assemblée Générale Extraordinaire)**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 9 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse reposant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2015 est la suivante :

- Le niveau d'activité au 30 juin 2015 représentant un montant de 222 242 €, en diminution de 2,57 % par rapport à l'exercice précédent, permet d'atteindre le seuil de rentabilité ; le résultat net est bénéficiaire de 47 252 € ;
- Le total des charges d'exploitation représente un montant de 174 638 € en diminution de dont 52 569 € par rapport à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation sont principalement composées de charges externes, la société n'ayant pas de personnel propre ;
- La société ne supporte pratiquement aucune charge financière ;
- Les capitaux propres avant distribution de résultat représentent un montant de 59 795 € ;
- La situation financière de la société se caractérise par l'absence d'endettement auprès des établissements financiers ;
- L'équilibre financier au 30 juin 2015 est respecté. L'actif réalisable à court terme permet de faire face aux dettes exigibles à court terme ;
- La trésorerie est ainsi positive de 61 103 € au 30 juin 2015.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

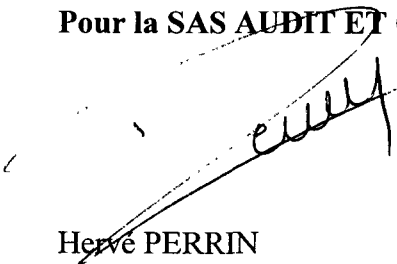
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Fait à Champagnole, le 20 novembre 2015

Pour la SAS AUDIT ET GESTION



Hervé PERRIN
Commissaire aux comptes Associé